

Note technique complémentaire Organisation de l'aide personnalisée

Cette note a pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à la circulaire départementale de rentrée, en date du 31 août 2009.

1. Répartition des heures pour les directeurs d'école

Nombre de classes	Décharge pour la coordination	Intervention auprès des élèves
2 à 3 classes	10 heures	50 heures
4 à 9 classes	20 heures	40 heures
10 à 13 classes	36 heures	24 heures
+ de 13 classes	60 heures	

2. Temps partiels

Quotité de service	Temps plein	Temps partiel 75 %	Temps partiel 80 % annualisé	Temps partiel 50 %
Aide personnalisée	60 h	45 h	48 h	30 h
Concertation	24 h	18 h	21 h	12 h
Formation	18 h	12 h	12 h	8 h
Conseil d'école	6 h	6 h	6 h	4 h
TOTAL	108 h	81 h (soit 75 % de 108 h)	87 h (soit 80 % de 108 h)	54 h (soit 50 % de 108 h)

3. Organisation du temps de service des enseignants du RASED (en lien avec la circulaire n°2009.088 du 17.07.09 sur les fonctions des personnels du RASED)

	Psychologue		Maîtres E et G	
	Annuel	Hebdo	Annuel	Hebdo
Temps de service	864 h	24 h	972 h	27 h
Prise en charge élèves	720 h	20 h	828 h	23 h
Concertation, travaux en équipe, relations avec les parents, conseils d'écoles	108 h	3 h	108 h	3 h
Temps de concertation complémentaire	36 h	1 h	36 h	1 h

4. Organisation du temps de service des Maîtres Formateurs

La répartition des 108 heures est définie comme suit par la circulaire sur les dispositions relatives au service des personnels enseignants du premier degré:

- 72 heures pour la documentation et l'information personnelles sur les problèmes de formation des maîtres
- 24 heures de concertation et relations avec les familles
- 6 heures pour les animations pédagogiques
- 6 heures pour les conseils d'école

5. Organisation du temps de service des titulaires remplaçants

Les titulaires remplaçants ont les mêmes obligations de service que les autres enseignants :

- 24 heures hebdomadaires d'enseignement
- 108 heures annuelles globalisées

Pour ce qui concerne les soixante heures, elles seront effectuées en fonction des projets des écoles où s'effectuent les remplacements.